

République Française
Département VENDEE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Référence
20260901

Objet de la délibération
Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Date de la convocation
08/09/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : **21/09/2026**

Et

Publication ou notification du :

21/09/2026

L'an 2026 et le 14 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusés ayant donné procuration : M. MASSIOT Bernard à M. RICHARD Emmanuel, Mme CHOPIN Mélina à Mme BRENON Valérie et M. DOUCHET Mickaël à Mme PROUTEAU Sabrina

Absent : M. BONNIN Frédéric

A été nommée secrétaire : Mme PROUX Nathalie

Objet de la délibération : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les modalités de son fonctionnement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant le projet de règlement intérieur présenté aux membres du Conseil municipal et annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260914-20260901-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/09/2026

La secrétaire de séance
Nathalie PROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nathalie PROUX', written over a horizontal line.

Le Maire
Maryse AUGUIN

